

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondances**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
 - 7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Remplacement du photocopieur
 - 8.2 Table des aînés de la MRC d'Antoine-Labelle – aide financière
 - 8.3 Municipalité de Grand-Remous – utilisation de la clinique de santé
 - 8.4 Sonic – demande d'adhésion, carte de crédit commerciale
 - 8.5 Lagunage – échantillonnage et analyses
 - 8.6 Fondation des maladies du cœur – donation & barrage routier
 - 8.7 Renouvellement du prêt 6
 - 8.8 Téléphonie IP
 - 8.9 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal
 - 8.10 Village d'accueil – demande de participation financière
 - 8.11 Radiation
 - 8.12 Avis de motion – Règlement sur les modalités de paiement des taxes et tarifs 2015
 - 8.13 Avis de motion – Règlement sur l'imposition des taxes et tarifs 2015
9. **URBANISME**
 - 9.1 Dérogation mineure 2014-0647
 - 9.2 Dérogation mineure 2014-0635
 - 9.3 Dérogation mineure 2014-0638
 - 9.4 Dérogation mineure 2014-0670
 - 9.5 Dérogation mineure 2014-0671
 - 9.6 Demande de lotissement minute 19000
 - 9.7 Demande de lotissement minute 18269
 - 9.8 Demande d'officialisation de nom de chemin
 - 9.9 Demande chemin Prescott
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
11. **INCENDIE**
 - 11.1 Appui MRC – dénonciation des augmentations de la tarification de la formation des pompiers
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Bibliothèque – heures d'ouvertures
 - 12.2 PMF – nomination des membres du comité
 - 12.3 Activités et équipements – services des loisirs
 - 12.4 Embauche au poste d'appariteur
13. **VARIA :**
 - 13.1 Panier de Noël
 - 13.2 Cession de terrain – Corporation épiscopale
 - 13.3 _____
 - 13.4 _____
 - 13.5 _____
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 2 décembre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent et sept citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 2 décembre 2014, débutant à 20 heures.

341-12-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les items suivants au point 13 :

- 13.1 Paniers de Noël
- 13.2 Cession de terrain Corporation épiscopale
- 13.3 Emploi – Été-Canada 2015
- 13.4 Publicité feuillet paroissial
- 13.5 Panneau électrique salle des C. de C.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

342-12-2014 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par François Monière

et unanimement résolu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

343-12-2014 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2014 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 33 705,76 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4719 à 4768 pour un montant de 39 966,82 \$;
- liste de prélèvements internet n° 31011-14257 à 32814-34247, pour un montant de 18 844,61 \$;

344-12-2014 – ADOPTION DES COMPTES (SUITE)

- liste de factures rajoutées, comportant les chèques n° 4769 à 4777 et des prélèvements internet n° 33310-15815 à 33514-99213 et un prélèvement automatique pour un montant de 97 068,58 \$ et des comptes à payer, au montant de 24 815,62 \$;
- liste des salaires, au montant de 75 746,34 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Pont de la décharge du lac Bigelow – aucune restriction quant aux limites de charge
- Pierre-Paul Mercier – remerciements pour stage en milieu de travail (service de la voirie)
- MRC d'Antoine-Labelle – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat : suspension du dernier programme actif à la MRC

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Fin des travaux – clinique médicale. 1^{ère} clinique le 5 décembre 2014
- Arrivée d'un nouveau médecin à la clinique médicale et négociations pour la venue d'autres médecins
- Subvention pour améliorations au Centre des loisirs
- Formation premiers répondants par CSSS – début janvier 2015
- Vœux de Noël et du Nouvel An.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001.
- Déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants : Stéphane Roy
Joanne St-Louis

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

344-12-2014

REMPACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu
d'accepter l'offre proposée par Bureautech Laurentides inc. pour le remplacement du photocopieur Kyocera TA-400ci par un Konica-Minolta Bizhub C364E, telle que présentée sur un document intitulé « *Proposition appareil multifonctions couleur* » et daté du 24 novembre 2014 à un coût total mensuel de 726 \$.

ADOPTÉ.

345-12-2014 – TABLE DES AÎNÉS DE LA MRC D’ANTOINE-LABELLE- AIDE FINANCIÈRE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu’un montant de 200 \$ soit versé à la Table des Aînés de la MRC d’Antoine-Labelle à titre d’aide financière pour le transport de la première édition du Salon des Aînés en Action de la MRC d’Antoine-Labelle.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *subvention – organisme (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

346-12-2014 MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – UTILISATION DE LA CLINIQUE SANTÉ

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande de la municipalité de Grand-Remous concernant une participation financière pour le partage des coûts de leur clinique santé.

ADOPTÉ.

347-12-2014 SONIC – DEMANDE D’ADHÉSION, CARTE DE CRÉDIT COMMERCIALE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus fasse une demande d’adhésion pour une carte de crédit commerciale Sonic pour l’acquisition d’essence. La marge de crédit demandée est de 75 000 \$.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents en rapport avec cette demande.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, Madame Johanne Larocque, commis-comptable et Monsieur Mario St-Louis, directeur des travaux publics, soient autorisés à demander des informations sur le dossier à la compagnie Sonic lorsque nécessaire.

ADOPTÉ.

348-12-2014 LAGUNAGE – ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le rapport d’échantillonnage et analyses du site de lagunage des boues de fosses septiques pour l’année 2014, soit accepté pour dépôt.

ADOPTÉ.

349-12-2014 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR – DONATION & BARRAGE ROUTIER

ATTENDU QUE la Fondation des maladies du cœur et de l’AVC a déposé une demande d’aide financière dans le cadre de la campagne annuelle de ses activités de sensibilisation et de financement;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de l’importance de réduire les risques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a investi une somme importante afin d’équiper ses bâtiments publics de défibrillateurs cardiaques au cours de l’année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu de ne pas contribuer à la campagne « *Affichez votre cœur* » de la Fondation des maladies du cœur et de l’AVC.

ADOPTÉ.

350-12-2014 – RENOUELEMENT DU PRÊT # 6

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de renouveler le prêt n° 6 au montant de 12 600 \$ avec Desjardins Entreprises Hautes-Laurentides pour une période de 5 ans au taux de financement de 4,58 %.

ADOPTÉ.

351-12-2014 **TÉLÉPHONIE IP**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus informe la MRC d'Antoine-Labelle de son intention d'adhérer au service téléphonie IP conditionnellement à ce que les coûts d'utilisation soient présentés et approuvés par la Municipalité

De plus, la Municipalité demande à la MRC de fournir à la Municipalité un rapport détaillé des coûts à prévoir.

ADOPTÉ.

352-12-2014 **DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le rôle d'évaluation triennal 2015-2016-2017, soit accepté pour dépôt.

ADOPTÉ.

353-12-2014 **VILLAGE D'ACCUEIL – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière déposé par Village d'accueil des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉ.

354-12-2014 **RADIATION**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que les comptes à recevoir suivants soient radiés :

- 6908-04-2834 355,09 \$ (terrain inexistant)
- 7593-38-7606 85 \$ (Gouvernement du Québec)
- 7503-23-2353 85 \$ (Gouvernement du Québec)
- 7197-84-6864 85 \$ (Gouvernement du Québec)
- 6515-40-8139 85 \$ (Gouvernement du Québec)
- 6610-84-0534 85 \$ (Gouvernement du Québec)
- 6914-08-8882 660 \$ (Bacs facturés en trop en 2013 & 2014).

ADOPTÉ.

Avis de motion **RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES ET TARIFS 2015**

Avis de motion est donné par Monsieur le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine réunion, le règlement n° 01-01-2015 sera présenté pour adoption décrétant les modalités de paiement des taxes et tarifs 2015 et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2013

Avis de motion est donné par Monsieur le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement n° 02-01-2015 sera présenté pour adoption décrétant l'imposition des taxes et tarifs 2015 et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

URBANISME

355-12-2015 DEROGATION MINEURE N° 2014-0647

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0647 a été déposée afin de régulariser l'empiètement du bâtiment secondaire de 1 mètre sur la marge de recul latérale;

ATTENDU QUE le demandeur avait préalablement obtenu le permis auprès de la municipalité avant d'exécuter tous travaux de construction, soit en 2011, conformément aux règlements de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE, que suite à la rénovation cadastrale, les limites du terrain ont été déplacées causant ainsi cette dérogation;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la présente dérogation mineure ne cause aucun préjudice à quiconque et ne porte atteinte à la jouissance d'aucun propriétaire d'immeuble voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), ayant pour objet l'acceptation de la dérogation mineure n° 20140647;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et unanimement résolu, d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2014-0647 consistant à régulariser un empiètement de 1 mètre sur la marge de recul latérale.

ADOPTÉ.

DEROGATION MINEURE N° 2014-0647

Cet item est reporté à une prochaine séance.

356-12-2014 DÉROGATION MINEURE N° 2014-0638

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0638 a été déposée afin de régulariser l'empiètement de 5,53 mètres sur la marge de recul latérale et un empiètement de 0,94 mètre sur la marge de recul en bordure de la rivière;

ATTENDU QUE le demandeur avait préalablement obtenu le permis auprès de la municipalité avant d'exécuter tous travaux d'agrandissement, soit en 1996, conformément aux règlements de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE, qu'aucun certificat de localisation ou d'implantation n'était exigé à l'époque;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la présente dérogation mineure ne cause aucun préjudice à quiconque et ne porte atteinte à la jouissance d'aucun propriétaire d'immeuble voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), ayant pour objet l'acceptation de la dérogation mineure n° 20140638;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu, d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2014-0638 consistant à régulariser un empiètement de 5,53 mètres sur la marge de recul latérale et un empiètement de 0,94 mètre sur la marge de recul en bordure de la rivière.

ADOPTÉ.

357-12-2014 – DÉROGATION MINEURE N° 2014-0670

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0670 a été déposée afin de subdiviser le lot 4 580 291 pour créer deux lots distincts;

ATTENDU QUE la subdivision de ce lot crée deux lots dérogatoires en superficie et ne respectent pas la largeur minimale moyenne ainsi qu'une marge de recul latérale;

ATTENDU QUE deux immeubles sont déjà érigés sur ce terrain depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il n'est pas exceptionnel de retrouver des terrains de dimensions similaires dans ce secteur;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la présente dérogation mineure ne cause aucun préjudice à quiconque et ne porte atteinte à la jouissance d'aucun propriétaire d'immeuble voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), ayant pour objet l'acceptation de la dérogation mineure n° 20140670;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2014-0670 consistant à subdiviser le lot 4 580 291 et la création de deux lots dérogatoires en superficie et ne respectant pas la largeur minimale moyenne ainsi qu'une marge de recul latérale.

L'acceptation de cette dérogation est conditionnelle à l'obtention d'un acte notarié pour le droit de passage.

ADOPTÉ.

DÉROGATION MINEURE N° 2014-0671

Une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0671 a été déposée consistant en un empiétement de 2,68 mètres sur la marge de recul latérale prescrite à 7 mètres;

Le Comité consultatif d'urbanisme donne des explications sur sa suggestion visant à refuser ladite demande de dérogation mineure;

La parole est donnée au propriétaire présent à la séance du conseil;

Suite à ces discussions, le conseil désire s'entretenir en privé.

357-12-2014

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'ajourner la

séance. Il est 20 h 37.

ADOPTÉ.

358-12-2014

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que la séance

soit rouverte. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Suite à cette discussion, le conseil désire reporter cet item à la prochaine séance du conseil afin d'effectuer certaines vérifications sur le terrain.

359-12-2014 – DEMANDE DE LOTISSEMENT MINUTE 19000

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement, portant le numéro 1054039, sous la minute 19000 de M. Marc Fournier, arpenteur-géomètre, a été déposé au bureau de la municipalité;

ATTENDU QU'après étude par le service d'urbanisme, ledit plan 1054039 apparaît conforme à la réglementation de la municipalité ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre, et unanimement résolu d'accepter le lotissement des lots prévus au plan 1054039, minute 19000 de M. Marc Fournier, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ.

360-12-2014 **DEMANDE DE LOTISSEMENT MINUTE 18269**

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement, portant le numéro 1051828, sous la minute 18269 de M. Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, a été déposé au bureau de la municipalité;

ATTENDU QU'après étude par le service d'urbanisme, ledit plan 1051828 apparaît conforme à la réglementation de la municipalité ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis, et unanimement résolu d'accepter le lotissement des lots prévus au plan 1051828, minute 18269 de M. Daniel Handfield, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ.

361-12-2014 **DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOM DE CHEMIN**

ATTENDU QU'une demande d'officialisation de chemin a été déposée au conseil suite à un nouveau développement situé sur les lots 5 169 601 et 5 185 312;

ATTENDU QUE le nom suggéré est « *Chemin du Lac-Forgeron* »;

ATTENDU QUE ledit chemin conduit réellement au lac Forgeron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'accepter la demande de dénomination du chemin du Lac-Forgeron et qu'il soit soumis à la Commission de Toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉ.

362-12-2014 **DEMANDE CHEMIN PRESCOTT**

ATTENDU QU'une erreur a été commise lors de l'acceptation de la dérogation mineure n° 2006-0164 pour la propriété située au 4, chemin Prescott;

ATTENDU QUE les propriétaires, à cause de cette erreur, ont dû recourir à une assurance-titre leur occasionnant ainsi des frais de 338,95 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît son erreur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu de rembourser aux propriétaires du 4, chemin Prescott, la somme de 338,95 \$.

INCENDIE

363-12-2014 **DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU le dépôt le 15 octobre 2014 dans la Gazette officielle du Québec d'un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'école nationale des pompiers du Québec;

363-12-2014

DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS (SUITE)

ATTENDU que ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, Pompier II et d'opérateur d'autopompe;

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

ATTENDU que ces hausses quant aux frais de scolarité a des impacts considérables sur les budgets des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de dénoncer au ministère de la Sécurité publique cette augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec qui aura un impact considérable sur le budget des municipalités et de ce fait, sur leurs citoyens et entreprises.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

364-12-2014

BIBLIOTHÈQUE – HEURES D'OUVERTURE

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque en soirée ne sont pas très populaires;

ATTENDU QU'un changement à l'horaire permettrait une heure d'ouverture pour les gens qui aimeraient fréquenter la bibliothèque durant l'heure du dîner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu que les heures d'ouverture de la bibliothèque soient modifiées pour les heures suivantes :

- Mardi..... de 10 h à 15 h
- Mercredi..... de 18 h à 20 h
- Jeudi de 13 h à 15 h
- Vendredi..... de 13 h à 15 h.

ADOPTÉ.

365-12-2014

PMFA – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale et des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale et des aînés municipale;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la politique familiale et des aînés nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que la politique familiale et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu que la municipalité approuve la nomination des personnes suivantes sous la responsabilité de l' élu responsable de la politique familiale, François Monière :

365-12-2014 - PMFA – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ (SUITE)

| | |
|--------------------------|---|
| - Jeanne Beaudry-Pilotte | Chargée de projets |
| - Jeanine Constantineau | Présidente des Abeilles Actives |
| - Rosemarie Danylo | Directrice Centre Ressource Jeunesse |
| - Suzie Daoust | Directrice de la Maison des Arts et du Patrimoine |
| - Jean Lefebvre | Directeur du service des loisirs |
| - Louise Picard | Organisatrice communautaire |
| - Colette Pilon | Directrice de l'école de l'Amitié |
| - Jean-Claude Renaud | Président de l'âge d'or |
| - Joanne St-Louis | Président de la Maison de la famille |
| - À combler | Représentant des jeunes familles |

Le comité aura comme mandat :

- D'Assurer l'élaboration de la politique familiale et des aînés :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population
 - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation (famille et aîné)
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et des aînés;
 - D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et des aînés;
 - Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
 - D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe (penser et agir famille)
 - De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉ.

366-12-2014

ÉCHÉANCIER DES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la politique et

son premier plan d'action soient élaborés dans un délai de 18 mois. Durant ce délai, le comité de la politique familiale et des aînés verra à la réflexion, consultation, rédaction, diffusion et promotion de la politique.

ADOPTÉ.

367-12-2014

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES LOISIRS

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le directeur du

service des loisirs soit autorisé à effectuer les dépenses suivantes :

- Achat de deux lampes sur pied pour salon des invités 40 \$
- Offrir le vin pour AGA Maison des Arts et Patrimoine 50 \$
- Organisation de la Parade de Noël..... 500 \$
- Activités Temps des Fêtes (enfants et adultes)..... 400 \$
- Renouvellement cotisation SOCAN

Ces sommes sont disponibles au poste budgétaires n° 02 70250 453 « *Activités culturelles* ».

ADOPTÉ.

368-12-2014 – POSTE D'APPARITEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un poste d'appariteur pour le service des loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de combler ledit poste d'appariteur;

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature, Mme Christiane Trothier répondait très bien aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Robert Pelletier et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Mme Christiane Trothier à titre d'appariteur pour le Service des loisirs et ce aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

VARIA

369-12-2014

PANIER DE NOËL

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement qu'un montant de 400 \$ soit versé au Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus, dans le cadre de sa campagne de financement pour les paniers de Noël.

De plus, cette somme est disponible au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

370-12-2014

CESSION DE TERRAIN – CORPORATION ÉPISCOPALE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus acquière la partie de terrain située sur les lots n°4 579 560 et 5 185 897 propriété de la Corporation épiscopale catholique romaine de Mont-Laurier pour la somme de 1 \$.

De plus, que tous les frais inhérents à cette acquisition soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉ.

371-12-2014

EMPLOI – ÉTÉ- CANADA

Proposé par François Monière
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu qu'une demande de financement soit adressée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2015 pour l'embauche de deux étudiants pour le service des loisirs et de la culture.

De plus, que la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec la demande et le programme.

ADOPTÉ.

372-12-2014 - PUBLICITÉ – FEUILLET PAROISSIAL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et unanimement résolu qu'un montant de
160 \$ soit versé à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Espérance pour l'inscription de 2 publicités
dans le feuillet paroissial, soit, la Municipalité et le Service des loisirs.

De plus, cette somme est disponible au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention
OSBL ».

ADOPTÉ.

373-12-2014 PANNEAU ÉLECTRIQUE – SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et unanimement résolu d'accepter la
soumission proposée par « *Les Électriciens Dubuc et Fils* » au montant de 2 995 \$ plus les
taxes applicables, pour le remplacement de l'entrée électrique et du panneau principal de
200A, telle que présentée sur un document daté du 27 novembre 2014 et intitulé « *Clinique
médicale Notre-Dame-du-Laus* ».

ADOPTÉ.

373-12-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par Étienne St-Louis
que la présente séance soit levée. Il est 21 h.
ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code
municipal.

Stéphane Roy
Maire